

**INTERDICTION D’ARROSER**

En raison de la sécheresse exceptionnellement persistante et dans un souci évident de ménager les ressources aquifères locales, la Municipalité a décidé de mettre en place des restrictions d’eau potable avec effet immédiat.

Les habitants de Clarmont sont priés de se conformer aux restrictions d’utilisation de l’eau potable suivantes, **interdiction jusqu’à nouvel avis** :

* D’arroser les gazons et les surfaces herbeuses.
* De faire fonctionner les arrosages automatiques et d’arroser mécaniquement.
* De remplir les piscines et autres bassins d’agrément.
* De laver les véhicules.

Seul l’arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d’ornement est autorisé.



Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bel été.

La Municipalité

Clarmont, le 19 juillet 2022